



Waremme, le 22 septembre 2022

<p style="text-align: center;">Commission Locale de Développement Rural Compte rendu du Groupe de travail du 21 septembre 2022 Aménagement du cœur de Waret-l'Evêque</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 9 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Marie DELANGEN, Anne DESMET, Hélène FERON, Anne-Cécile GOS, Mathieu LAMBERT, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL.

Excusés : 2 personnes : Carine CLERISSE, Bernard SACRE.

Pour la Commune : Lidvine WEBER – agent-relais de l'Opération, durant l'absence d'Isabelle EBROIN

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

Ordre du Jour :

- Actualisation du projet d'aménagement du cœur de village historique de Waret-l'Evêque

Marc VAN DEN BROECK accueille les participants et rappelle l'historique des projets du PCDR concernant le village de Waret-l'Evêque.

1. Evolution des projets concernant le village de Waret-l'Evêque

Lors de l'élaboration du PCDR, les membres avaient envisagé la création d'une maison rurale dans l'ancien presbytère (fiche projet 1.1) et le réaménagement du cœur de village (fiche projet 2.3). Une consultation spécifique avait été organisée pour chacun de ces projets, ce qui avait permis de définir les balises dans lesquels ils devront s'inscrire.

Entretemps, la population scolaire ne cessant d'augmenter, les autorités communales ont fait le constat que les bâtiments de l'implantation de Waret-l'Evêque ne permettaient plus de

répondre aux besoins. Elles ont donc pris la décision de construire une nouvelle école sur des terrains à l'arrière de l'implantation actuelle. Le projet suit son cours et est en négociation avec la Fédération Wallonie Bruxelles. Il est toutefois difficile de se prononcer aujourd'hui sur un calendrier de réalisation.

Cette décision implique qu'à terme, les bâtiments actuels seront disponibles et qu'une nouvelle affectation pourrait leur être attribuée. Le Collège a proposé à la CLDR d'y transférer le projet de Maison rurale. La CLDR a estimé la proposition sensée, tant pour des raisons fonctionnelles que financières. Le bâtiment pourra également accueillir l'antenne de la MJ Hecowala, ou encore un local dédié aux leçons de catéchisme.

Les réflexions menées par la CLDR et la population en termes de fonctionnalités, aménagements souhaités et intégration de la Maison de village dans le voisinage restent d'actualité et seront prises en compte lors du réaménagement des lieux.

Les participants se demandent si le développement rural pourra intervenir dans le financement du projet. Marc VAN DEN BROECK indique qu'il lui semble possible de déplacer simplement le périmètre prévu dans la FP1.1, et que dans le pire des cas, il est possible de créer une nouvelle fiche puisque le décret prévoit la possibilité d'introduire un addendum par période de 5 ans de validité du PCDR.

D'une manière comme de l'autre, un travail de réécriture important sera nécessaire puisque les exigences de l'administration à ce sujet ont été profondément modifiées depuis l'approbation du PCDR de Héron.

Enfin, vu le temps que peut prendre la procédure d'une convention en Développement Rural, il sera intéressant d'évaluer le ratio entre les financements attendus et l'investissement en temps nécessaire pour les obtenir.

2. Aménagement du cœur historique du village

Le projet de Maison de village étant donc reporté à un horizon difficile à évaluer aujourd'hui bien qu'il ait été jugé prioritaire par la CLDR, les membres ont souhaité que l'aménagement du cœur de village puisse faire l'objet d'une réflexion et d'une mise en œuvre plus rapide.

L'objet de la réunion de ce soir est de vérifier si les choix opérés dans la fiche-projet 2.3 restent d'actualité ou s'ils doivent être revus fondamentalement suite au déplacement du projet de maison de village. Autre élément important, l'état sanitaire du presbytère s'est fortement dégradé malgré les mesures d'urgence prises pour le sauvegarder. Il semble économiquement intenable d'envisager de le rénover, les membres sont donc invités à intégrer dans leurs réflexions l'hypothèse d'une destruction du bâtiment et de ses annexes, et la disponibilité de ce terrain de 1587m² pour y accueillir divers aménagements.

Périmètre d'intervention

Le souhait exprimé en 2019 par les habitants et membres de la CLDR était de pouvoir disposer d'un espace cohérent, respectant le caractère architectural et naturel du village et favorisant la détente et la rencontre par des aménagements qui renforceront la qualité esthétique du lieu.

Il avait été envisagé d'acquérir les parcelles entourant l'église afin de pouvoir intervenir sur un périmètre d'un seul tenant. Le propriétaire s'y était à l'époque opposé formellement. Les

membres du GT qui le connaissent personnellement pensent qu'il pourrait entretemps avoir changé d'avis et pourrait accepter d'échanger ses parcelles 92F/4 d'une superficie de 745,2m² et 92A/3 d'une superficie de 732,8m² (Total 1478m²) contre la parcelle 227D sur laquelle le projet de maison rurale devait prendre place, d'une superficie de 1587m². Outre le gain de superficie, il y gagnerait un terrain bâtissable, ce qui n'est peut-être pas le cas de ses propres parcelles, étant donné qu'elles sont ponctuellement inondées et qu'il n'est pas certain qu'on puisse facilement bâtir à l'immédiat voisinage de l'église.

A noter enfin que la parcelle 92A/3 comprend le parvis de l'église, les ruines de la grotte mariale et même, si le cadastre est correct, une partie du clocher.

Un participant propose de sonder discrètement le propriétaire quant à un éventuel échange, ce qui permettra d'écarter directement cette option en cas de refus de sa part.

Les participants ne sont par ailleurs pas tous enthousiasmés par ce scénario.

Pour ses défenseurs, il permettrait de disposer d'un espace central, de faciliter la connexion avec l'ancien cimetière, de valoriser le patrimoine, entre autres en pouvant intervenir sur le parvis de l'église, mais surtout d'améliorer l'aspect esthétique de l'îlot central qui a aujourd'hui triste figure (barbelés, abris à chevaux).

D'autres mettent en avant les risques d'inondations, leur réticence à voir des aménagements « ludiques » à proximité de l'église et estiment que le terrain 227D déjà arboré et ombragé est plus indiqué pour accueillir un espace convivial.

Balises d'aménagements

Quel que soit le périmètre retenu, les balises définies lors de la consultation restent pertinentes et des aménagements possibles sont précisés.

Les participants soulignent à nouveau leur volonté que les futurs aménagements améliorent l'esthétique du lieu et soient déclinés selon une thématique qui serve de fil conducteur. Sont évoqués l'eau (présence de la Burdinale) ou le cheval, extrêmement présent aux alentours.

- Intégration de l'espace dans un maillage de mobilité douce

Les participants indiquent que le lieu est un point de départ de balades et que de nombreux randonneurs, cyclistes ou cavaliers les empruntent chaque weekend.

Le support et la carte indiquant les différents itinéraires seront rénovés. Il est proposé également que des feuillets décrivant les circuits soient mis à disposition dans une boîte en plexi, à l'instar de ce qui est disponible à la ferme de la Grosse Tour à Burdinne.

Un abreuvoir pourrait être prévu pour les cavaliers.

- Préservation du caractère rural, vert et aéré

Le stationnement, aujourd'hui induré pourrait être refait avec des dalles engazonnées. Si l'on intervient sur les parcelles en bas de l'église, les haies d'aubépines seront maintenues et des plantations effectuées afin de délimiter les différents espaces. Quelques ligneux permettront à terme d'offrir de l'ombre aux usagers. Les participants évoquent également

des réalisations en saule, emblème du Parc Naturel dans lequel le village sera bientôt intégré, et arbre typique des bords de rivière.

Les interventions resteront discrètes pour maintenir l'aspect ouvert des lieux et le *Caractère dominant de l'église*.

La *valorisation du parvis de l'église* se fera principalement par une uniformisation et mise à niveau du revêtement. De manière générale, on veillera à l'accessibilité des aménagements pour les PMR et personnes âgées. L'état de la grotte mariale est dégradé et son intérêt patrimonial réduit. Les participants ne jugent pas son maintien indispensable mais estiment qu'elle présente aujourd'hui un danger qui doit trouver une solution rapide.

- *Orientation / ouverture de l'espace vers le presbytère*

Si l'option d'aménager le terrain du presbytère est retenue, cette balise reste pertinente

- *Préservation du caractère de l'ancien cimetière*

L'ancien cimetière restera un lieu calme dans lequel le promeneur pourra se reposer, lire ou discuter calmement. Les bancs pourraient y être installés en vis-à-vis ou en cercle, plutôt que de manière linéaire, afin de favoriser l'échange et la discussion. Les participants souhaiteraient que des plantations fleuries y soient réalisées.

- *Connexion avec la rue du Pairon*

Ce point n'a pas été abordé, mais garde tout son sens, principalement pour le scénario entourant l'église.

- *Intégration et modernisation des infrastructures existantes*

Les participants souhaiteraient que la cabine haute tension soit moins visible, et surtout que les bulles à verres soient déplacées. A leur connaissance, personne ne vient y déposer ses vidanges autrement qu'en voiture et leur emplacement au centre du village n'a pas de raison d'être. Marc VAN DEN BROECK explique que dans le village de Vieux-Waleffe, elles ont été placées sur la route d'accès principale, ce qui permet d'éviter les nuisances sonores et visuelles, et offre, en raison du passage régulier, un contrôle social permettant de minimiser les dépôts sauvages.

(<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=E94072AF51FE3AB1E053D5AFA49D2B18> – des plantations ont depuis effectuées qui masquent l'aspect inesthétique des bulles). Les participants indiquent que même en plein centre du village, ces incivilités ne sont pas rares.

- *Valorisation du patrimoine naturel*

Lidvine WEBER indique qu'une réflexion est en cours quant à une possible mise à jour de la Burdinale. La Commune étant accompagnée dans cette démarche par le contrat rivière Meuse-aval, la problématique de la qualité des eaux a certainement été prise en compte (nombreuses habitations sont reliées à la Burdinale pour l'évacuation des leurs eaux usées). Les participants seront attentifs à ce point lorsque le projet sera mûr pour être présenté.

A défaut, évoquer le passage de la Burdinale dans le cœur de village reste pertinent, que ce soit à travers des panneaux d'information ou à travers un geste artistique à définir.

- *Déclinaison de l'éclairage selon les fonctions qu'il doit remplir*

L'éclairage sera discret, mais présent, pour éviter les coins sombres qui facilitent les incivilités. Vu les économies d'énergie nécessaires, les participants ne sont pas convaincus de la nécessité d'illuminer le patrimoine.

Un éclairage sécuritaire sera nécessaire au niveau des carrefours de la rue de la Burdinale et de la rue Guilitte. Idéalement, il pourrait s'agir d'un éclairage qui détecte automatiquement la présence de piétons.

- *Hiérarchisation des voiries*

Même si la circulation est réduite, la voirie principale est la rue de la Burdinale / rue de la Fontaine. Elle sera accessible à la circulation de transit et au charroi agricole. Les rues du Pairon et la portion de la rue de la Burdinale passant devant l'église pourraient être réservées à la circulation locale.

De manière générale, les accès au cœur de village devraient être sécurisés afin d'inciter les automobilistes à adapter leur conduite. Les participants imaginent un revêtement uniforme pour l'ensemble des voiries, qui viendra renforcer les qualités patrimoniales du lieu (Des pavés de rue, à l'exemple du centre du village de Burdinne). Une bonne partie du périmètre pourrait être envisagé comme espace partagé dans lequel aucun mode de circulation n'est prioritaire par rapport aux autres.

- *Intégration du stationnement quotidien*

Le projet de maison de village étant déplacé, les besoins en stationnement sont satisfaits avec l'offre actuelle. Outre le « verdissement » mentionné plus haut, on y découragera le stationnement de camions. Du stationnement vélo sera prévu et sera utile tant aux randonneurs cyclistes qu'aux ados du village et des environs. Il n'est pas nécessaire qu'il soit couvert ou particulièrement sécurisé.

Aménagement des différents espaces

- Divers aménagements sont souhaités pour répondre aux attentes de différents publics. Tant que possible, ils seront mutualisés.

Enfants et (grands-) parents avec enfants : deux ou trois modules, tels ceux qui se trouvaient sur la plaine de jeux proche de l'école seront prévus. Idéalement, ils seront cohérents avec la thématique générale choisie pour le lieu. Des bancs seront placés à proximité. Certains seront ombragés par de la végétation.

Ados : quelques éléments de street workout, une borne wi-fi, un ou plusieurs bancs, si possible couverts en cas d'intempéries. L'espace ado pourrait être séparé des autres aménagements pour leur garantir une certaine intimité, mais suffisamment visible pour garantir un contrôle social.

Adultes : les aspects esthétiques et conviviaux du lieu répondront déjà à leurs attentes. Si l'espace le permet, une piste de pétanque ou une table de ping-pong en béton, également utilisée par les ados serait appréciée

Un abri couvert, pourvu d'une table et de bancs, permettra de faire une pause ou pour les randonneurs, de prendre un pique-nique après leur balade. S'il est situé à proximité des aménagements ados, il pourra leur être utile également.

Une poubelle sera prévue à proximité. On évitera toutefois de les multiplier inutilement. Les participants imaginent une poubelle connectée qui puisse communiquer lorsqu'elle doit être vidée (<https://www.rtl.be/info/belgique/societe/des-poubelles-intelligentes-sont-etes-installees-en-wallonie-elles-amusent-beaucoup-les-passants-video-1391375.aspx>).

Enfin, un panneau réservé à l'affichage communal ou associatif devrait être visible à partir de la rue de la Burdinale, à proximité du parking.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
